

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° M21- 068841

149904

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5509

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ENNAHIR

AGE EDATINE

Date de naissance : 13.12.1962

Adresse : HABITATION

Tél. : 0662491781

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/12/2013

Nom et prénom du malade : ENNAHIR AGE :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cestotite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 17 FEV 2013 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02/2023	Consultation	1	30000	DR. HAMZA DE BRAGH TAXE DE CONSULTATION DU 15/02/2023 PINE : 91254544
			+ 20000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LOPÉZ 15, Rue Marrakuchi - Q. Lopez Bourgogne - CASABLANCA Tél : 0522 39 93 70	15/10/21 23	148.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25533412 00000000 35533411</td> <td style="text-align: center;">21433552 00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">B</td> </tr> </table>		H	G	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	D	B
	H	G						
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553							
D	B							
<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>								
	<p>COEFFICIENT DES TRAVAUX</p> <p>MONTANTS DES SOINS</p> <p>DATE DU DEVIS</p> <p>DATE DE L'EXECUTION</p>							

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Hamza DEBBAGH

Diplômé de l'Université CLUJ
Spécialiste du foie et
des maladies de l'appareil digestif
Estomac, Intestin, Foie Proctologie Medicale
Fibroscopie, Colonoscopie Digestive,
Ballon intra gastrique
Echographie Digestive



الدكتور الدباغ حمزة

خريج جامعة CLUJ

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي والكبد

علاج المعي الغليظي وأمراض المخرج

التشخيص بالمنظار الباطني

الكشف بالموجات فوق الصوتية

Casablanca le :

15/02/2023

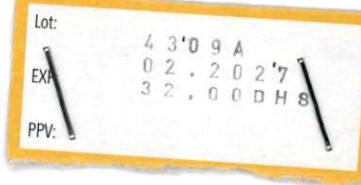
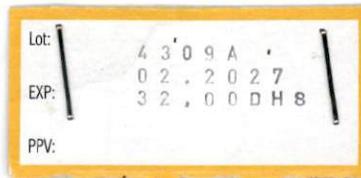
Mr ENNAHIR Azzeddine

سعيدي
ZETALAX LAVEMENT

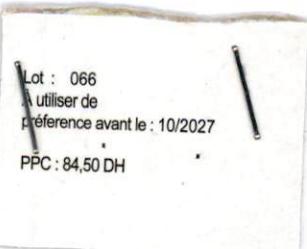
2 LAVEMENTS LE MATIN pendant 3 jours

32100 X2
EUCARBON

2 comprimés, 3 fois par jour pendant 4j puis 2 comprimés 2 fois par jour pendant 10 jours , à distance des autres médicaments



PHARMACIE LOPEZ
15, Rue Marrakuchi - Q. Lopez
Bourgogne - CASABLANCA
Tél: 0522 39 93 70



Dr. Hamza DEBBAGH
Spécialiste du Foie et
des Maladies de l'appareil digestif
159 Bd Bourgogne Imm Schwan Appt 21 - 1^{er} Etage - Anfa - Casablanca
Tél : 05 22 22 33 95 - 05 22 36 27 27 (cas d'urgence) - Wtsp : 06 60 76 87 82

Dr. Hamza DEBBAGH

Diplômé de l'Université CLUJ
Spécialiste du foie et
des maladies de l'appareil digestif
Estomac, Intestin, Foie Proctologie Medicale
Fibroscopie, Colonoscopie Digestive,
Ballon intra gastrique
Echographie Digestive



الدكتور الدباغ حمزة

خريج جامعة CLUJ
اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي والكبد
علاج المعوي القليصي وأمراض المخرج
التشخيص بالمنظار الباطني
الكشف بالموجات فوق الصوتية

Casablanca le :

15/02/2023

Mr ENNAHIR Azzeddine

NOTE D'HONORAIRE

Actes	Montant
Consultation	300,00
Echographie	300,00
Total :	600,00

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS

*Dr. Hamza DEBBAGH
Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif
Tél : 05 22 22 33 95 - 05 22 36 27 27 (cas d'urgence) - Wtsp : 06 60 76 87 82
N-INPE, Casablanca*

DOCTEUR HAMZA DEBBAGH

Gastro-entérologue
Hépatologie - Endoscopie digestive

15/02/2023

Echographie abdominale

Mr ENNAHIR Azzeddine

Examen

Difficile, réalisé en partie par voie intercostale.

Foie de taille normale, d'échostructure homogène et de contours réguliers, hyperéchogène.

VB à paroi fines , alithiasique (postprandial).

Voie biliaire principale de calibre normal.

Pancréas d'examen difficile en raison d'interpositions digestives.

Absence d'adénopathies profondes.

Rate homogène

Reins de taille et d'échostructure normales avec bonne différenciation corticosinusale, sans dilatation des cavités pyélocalicielles.

Absence d'épanchement intrapéritonéal

Oedème de la paroi gastrique

Conclusion

Aspect de gastrite

Stéatose Hépatique

Aérocolie

Dr. Hamza DEBBAGH
Spécialiste en Gastro et
des Maladies de l'Appareil Digestif
159 Bd Bourgogne Appart 21, Anfa
Tel: 05 22 22 33 95 - Casablanca
N°INPE : 91254680